



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 22 janvier 2019

Objet : Préavis de grève, de 0h à 24h, le mardi 5 février 2019

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Depuis de nombreuses années, les politiques menées au service du capital par les gouvernements successifs génèrent de fortes injustices sociales, territoriales et fiscales.

La CGT n'a cessé d'alerter les pouvoirs publics, de mobiliser dans les entreprises et les services contre des réformes régressives et pour une autre répartition des richesses produites dans le pays.

Gouvernement et patronat sont restés sourds et sont responsables de la crise actuelle.

Ce ne sont pas les mesurette récentes annoncées par le gouvernement qui répondent aux urgences sociales.

Les 57 milliards d'euros versés aux actionnaires des grandes entreprises démontrent l'ampleur des richesses créées par les travailleurs.

Au-delà de l'exaspération sociale, il est indispensable de construire un rapport de force, notamment par la grève, pour imposer au patronat la redistribution des richesses.

La CGT appelle les salarié-e-s, les agent-e-s, les jeunes comme les retraité-e-s, les privé-e-s d'emploi à se mobiliser ensemble par la grève et les manifestations pour obtenir :

- Une augmentation du Smic, du point d'indice, de tous les salaires et pensions ainsi que des minimas sociaux ;
- Une réforme de la fiscalité : une refonte de l'impôt sur le revenu lui conférant une plus grande progressivité afin d'assurer une redistribution proportionnelle des richesses et d'alléger le poids de l'impôt indirect (TVA, TICPE) pénalisant les salariés et les ménages, le paiement des impôts en France de grandes sociétés (ex. : GAFA), une imposition plus forte des plus hauts revenus et de la détention de capital ;
- La suppression des aides publiques aux entreprises (CICE, et exonérations diverses, etc.) qui ne servent ni l'emploi, ni la revalorisation des salaires, ni l'investissement de l'appareil productif et mettent à mal notre protection sociale ;
- Le développement des services publics, partout sur le territoire, en réponse aux besoins de la population, avec des moyens suffisants en personnels pour un bon exercice de leurs missions ;
- Le respect des libertés publiques tel que le droit de manifester remis en cause par le gouvernement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire-Président, le syndicat CGT NMCA portera une nouvelle fois, ce jour-là, ses revendications locales notamment sur :

- Le rétablissement du congé libérable, ainsi que la prime de départ à la retraite ;
- Un fonctionnement transparent des CAP, garantissant une véritable équité de traitement des agents en termes d'avancement ;
- L'augmentation de l'indemnité de résidence à 3 % du traitement de base pour compenser la cherté du logement dans notre département ;
- Le respect de l'égalité professionnelle femmes-hommes par la mise en place d'une vraie politique de réduction des différences de revenus et d'avancements ;

- La titularisation des agents contractuels ;
- L'embauche d'urgence d'agents publics au CCAS, afin de garantir un Service Public de qualité et répondant aux besoins des personnes âgées accueillies dans les structures ainsi que la mise à disposition de matériel adaptées aux manipulations ;
- Une réflexion de la DBST concernant le mal-être des agents de nos trois collectivités et la mise en place de groupes de travail liés à la qualité d'accueil, à l'organisation et à la communication, comme le revendiquent les personnels de la Petite Enfance ;
- L'attribution de jours de sujétion pour pénibilité venant en diminution des jours à effectuer pour les agents de l'Éducation...

Dans ce cadre, le syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur dépose donc un préavis de grève pour la journée du 5 février 2019, préavis comprenant les nuitées en amont et aval de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés. Il couvre l'ensemble des personnels de nos trois collectivités.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P/o le syndicat CGT


**Le Secrétaire général
Bernard LUCCHETTI**